



## Liste des délibérations du CONSEIL SYNDICAL Du 09 mars 2026

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42 titulaires
Présents : 24 titulaires 8 suppléants
Procurations : 1
Excusés : 1 titulaire (et 2 suppléants)
Absents : 16 titulaires
Votants : 33
Date de la convocation : 23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Sylvie GERARD, M. Loïc GOJARD, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Jean-Christophe SANCHEZ, M. Christian SENSEBE, M. Antoine KAUFFEISEN et M. Jacques SERVAT.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Thierry BONCOURRE, M. Olivier CARTE, Mme Nadia ESTANG, M. Dominique MARQUET, M. Floréal MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Pascal TATIBOUET, M. Bernard TISSEIRE, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, M. Joël CAZAJUS, M. Joël MASSACRIER et Mme Danielle TENSA.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, M. Gérard ROUJAS, M. Pierre VIEL, M. Yves CARON-JOURDA et Mme Nadia LEMAISTRE.

#### **POUVOIRS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Frédéric PASIAN (à Daniel PAREDE)

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Nicolas ROSTAING.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : Mme Fabienne BARRE et Mme Céline GABRIEL.

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, Mme Marie-Anne DRIEF, M. Pierre LANFRANCHI et M. Henri ROUAIX.

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Yoann DARCHE, M. Régis GRANGE, M. Roger SIRABELLA et M. Sébastien VINCINI.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, M. Bastien HO, Mme Anne-Marie NAYA, Mme Maryse VEZAT-BARONIA et M. Stephane WAWRZYNIAK.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Christophe SANCHEZ

## LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Vote	Intitulé et contenu
DCS_2026_06_FIN	Adoptée	<p><b><u>1°. Approbation du Compte Financier Unique 2025 :</u></b>                      Le conseil syndical s'est prononcé sur le compte financier unique de 2025, c'est-à-dire le « réalisé » de l'année terminée. Il a été adopté après que le Président soit sorti de la salle.</p>
DCS_2026_07_FIN	Adoptée	<p><b><u>2°. Affectation du résultat 2025 :</u></b>                      Une fois le compte financier unique adopté et les résultats 2025 constatés, le conseil syndical a affecté ces résultats de façon à les reprendre dans le budget primitif 2026.</p>
DCS_2026_08_FIN	Adoptée	<p><b><u>3°. Vote du Budget Primitif 2026 :</u></b>                      Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public. Il doit être voté par le conseil syndical avant le 30 avril 2026. Par cet acte, le président est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget primitif, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2026. Il est présenté à l'équilibre.</p>
DCS_2026_09_FIN	Adoptée	<p><b><u>4°. Demande de subventions du PST pour l'année 2026 :</u></b>                      Il est décidé, comme chaque année, de mobiliser l'ensemble des partenaires financiers afin d'accompagner le PETR du Pays Sud Toulousain dans la réalisation du Budget Primitif 2026.                      Ainsi seront sollicités LEADER, l'Etat et ses opérateurs (ADEME, ARS...), la Région Occitanie, le Conseil Départemental de Haute Garonne ainsi que tout autre potentiel partenaire financier.</p>
DCS_2026_10_COMM	Adoptée	<p><b><u>5°. Convention de partenariat avec Radio Galaxie 2026 :</u></b>                      Le Pays Sud Toulousain renouvelle son partenariat avec Radio Galaxie afin d'informer les habitants sur l'actualité et les actions du territoire et assurer une communication régulière, accessible et de proximité, en contrepartie d'un versement d'une subvention de 3 000 € pour l'année.</p>
DCS_2026_11_SEC	Adoptée	<p><b><u>6°. Convention de partenariat avec l'ADIL pour 2026 :</u></b>                      La convention porte sur la mise à disposition d'un juriste de l'ADIL 31 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) lors des 4 Journées Energie Habitat prévues en 2026 par l'Espace Conseil France Rénov du Pays Sud Toulousain pour un montant de 3 000€. Le conseil syndical a approuvé la signature de la convention entre le PETR et l'ADIL et donné pouvoir à son Président pour signer les pièces du dossier.</p>

Publiée sur le site internet le 17 mars 2026